



## Partage d'un héritage inattendu

Par **merign**, le **21/10/2013** à **10:22**

Bonjour

Nous étions six enfants issus de parents nés en 1914 et 1918.  
Nos parents sont décédés depuis très longtemps.

Nous connaissons quelques membres de la famille du côté de notre père mais personne du côté de notre mère.

Sur ces six enfants, tous mariés et avec eux mêmes des enfants, les deux aînées sont décédées.

Le mari de l'une est toujours vivant et ses enfants aussi.

Pour la seconde, son mari (enfant de l'assistance publique) est également décédé. Sur ses 3 enfants, 2 sont vivants mais un, sa fille est décédée, laissant son mari avec 2 petits enfants.

Un généalogiste vient de nous contacter pour nous informer du décès d'une sœur de notre mère dont aucun de nous six n'avait la moindre idée de l'existence.

Question: si une somme revient à notre famille, ce qui semble probable, comment se fera la répartition.

Quelle part reviendra au mari de ma sœur aînée décédée et à leurs enfants ??

Quelle part reviendra à ma seconde sœur (décédée ainsi que son mari) et à leurs trois enfants dont l'aînée est décédée mais pas son mari ni ses enfants.

Merci pour vos réponses